



**COMPTE RENDU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 janvier 2012**

L'an deux mille douze le dix neuf janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, M.CIGOLARI Didier, Mme VERBEKE Muriel, M. VERBEKE Jean-Pierre, M. TOUTAIN Lionel.

Absents : M. CAILLEE Vincent, M. HIERNAUX Vincent, Mme HOFF Odette donne procuration à M. CIGOLARI Didier, M. VERSET Nicolas donne procuration à M HOUDAILLE Philippe

Secrétaire de séance : M. TOUTAIN Lionel

Le compte rendu de la séance précédente est lu et approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire et le conseil municipal souhaitent un prompt rétablissement à Mme HOFF, 1ère adjointe, ainsi qu'aux personnes du village qui traversent de difficiles périodes. Ils leurs témoignent leur affection dans ces épreuves. Enfin ils adressent à l'ensemble des habitants une bonne et heureuse année 2012.

Monsieur le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour :

1. Délibération concernant l'installation d'une rampe d'accès à l'église-cimetière

Délibération modificative : reversement de la fiscalité

Le Centre des Impôts avait notifié la somme de 10 853,00 € correspondante au prélèvement FNGIR lors de l'établissement du budget 2011. Un réajustement a été fait en fin d'année et ce montant s'élève désormais à 13 820,00 €. Par conséquent, il convient de revaloriser le compte 7396 - reversement fiscale - de la somme de 2 967,00 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité donne son accord

1. Chapitre 11 - compte 61522 - entretien bâtiment - 2 967,00 €
2. Chapitre 14 - compte 7396 - reversement fiscale + 2 967,00 €

Délibération aménagement de l'étang et de la place de la vieille mare

Etang communal au lieu-dit de « la fontaine du Bellay »

Propriété publique, l'étang doit être un espace vivant et convivial. La commune prévoit d'installer des tables et bancs de pique-niques pour passer un moment agréable dans ce lieu empreint de tranquillité et de sérénité.



Elle désire également mettre en place un panneau d'information pour y faire figurer les principales espèces végétales et animales trouvées en ces lieux entre autres.

Aménagement :

2 tables de pique-niques et 1 corbeille.

1 panneau d'information de type RIR - Grand modèle vertical 60 X 140

Place de la vieille mare

Aménagée l'an dernier, cette place est très fréquentée par les jeunes du village. Une charte a été rédigée lors d'une séance de travail organisée par la mairie afin de les sensibiliser à la bonne conduite d'utilisation.

La commune désire installer un panneau d'information pour y faire figurer entre autres, la charte des jeunes et permettre ainsi de valoriser leur travail.

Aménagement :

1 panneau d'information de type RIR - Grand modèle vertical 60 X 140

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De solliciter une subvention auprès du PNR pour financer les travaux nécessaires à cette réalisation selon le plan de financement suivant :

Opérations	Société	Montant Total Ht	Montant Subvention PNR - 60 %	Montant communal (ht)
Aménagement de l'étang au lieu-dit « la fontaine du Bellay » et de la place de la vieille mare.	ACP 66 Rue A France 59170 CROIX	4 946,00 €	2 967,60 €	1 978,40 €

Autofinancement de la commune : 1 978,40 € HT + TVA (19,60 %) 969,42 € = 2 947,82 €

- De prévoir la réalisation de ces travaux sur l'année 2012,
- De s'engager à prendre en charge, le cas échéant la différence entre le taux maximum et le taux réellement attribué,
- De ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention.

Délibération frais de scolarité pour une classes spécialisée

Un enfant de la commune est inscrit à l'école d'Eragny-sur-Oise dans une classe spécialisée. Celle-ci nous demande des frais de scolarité.

Après différents échanges, la commune d'accueil accepte notre proposition de lui verser la somme de 100,00 € par an et par enfant.

Un rattrapage sera fait sur les 3 dernières années à savoir :

- Années scolaires 2008/2009, 2009/2010, 2010/2011
 - Enfants : 1 x 100 € x 3 ans
 - Soit un total de **300,00 €**

En ce qui concerne l'année scolaire 2011/2012, la commune versera la somme de 100,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :



- D'ACCEPTER cette proposition,
- D'INSCRIRE la somme de 400,00 € au budget 2012, correspondant aux frais de scolarité des années scolaires de 2008 à 2012,
- S'ENGAGE de prendre en charge ces frais à hauteur de 100,00 € jusqu'à la fin de scolarité de l'enfant à l'école d'Eragny sur Oise.

Délibération installation d'une rampe d'accès à l'église-cimetière

La mairie de Moussy souhaite mettre en place une rampe d'accès au cimetière du village. Pour cela, le garde-corps anciennement installé au pont sera rénové et retravaillé afin de l'adapter au projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De solliciter une subvention auprès du PNR pour financer les travaux nécessaires à cette réalisation selon le plan de financement suivant :

Opérations	Société	Montant Total HT	Montant Subvention PNR 70 %	Montant communal (ht)
Installation d'une rampe d'accès à l'église-cimetière	CV2D 24 rue de la platane - 95420 Magny en Vexin	1 800,00 €	1 260,00 €	540,00 €

Autofinancement de la commune : 892,80 € TTC

- De prévoir la réalisation de ces travaux sur l'année 2012,
- De s'engager à prendre en charge, le cas échéant la différence entre le taux maximum et le taux réellement attribué,
- De ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention.

Délibération aménagement de l'étang de Moussy

Lors de son acquisition, la commune s'est engagée à effectuer certains travaux pour son aménagement au regard de la loi sur l'eau.

Le but étant de réduire son impact sur le milieu récepteur.

- Mise en place d'un cordon argileux entre le ru et la source pour que l'alimentation de l'étang ne se fasse que par la source,
- Mise en place d'un système de moine sur le canal de fuite pour réduire l'impact des eaux de sur-verse sur le ru (rejet de la lame d'eau inférieure, moins chaude).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De solliciter une subvention auprès du PNR pour financer les travaux nécessaires à cette réalisation selon le plan de financement suivant :

Opérations	Société	Montant Total Ht	Montant Subvention PNR - 80 %	Montant communal (ht)
Aménagement de l'étang	DACUNHA ET FILS 10 Sente au-dessus du Marais 60300 Montlognon	4 180,60 €	3 344,48 €	836,12 €

Autofinancement de la commune : 1 655,52 € (dont TVA 819,39 €)

- De prévoir la réalisation de ces travaux sur l'année 2012,



- De s'engager à prendre en charge, le cas échéant la différence entre le taux maximum et le taux réellement attribué,
- De ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention.

INFORMATIONS :

Dématérialisation

Les actes budgétaires (compte de gestion, compte administratif, budget...) et réglementaires (délibérations, DM, motions...) vont faire l'objet d'une dématérialisation informatique. Ces documents seront télétransmis numériquement à la sous-préfecture à compter du 1^{er} mars 2012. Une convention entre la commune et la préfecture est en cours de signature.

Une mise à jour du logiciel de comptabilité doit être effectuée pour être compatible avec cette nouvelle procédure de transmission.

Construction du gymnase du collège de Vigny

Monsieur le maire donne la parole à M. CIGOLARI, délégué titulaire au syndicat des collèges de Vigny et de Marines. Il rapporte le contenu d'une réunion du syndicat portant sur la construction d'un gymnase au collège de Vigny. Le terrain prévu à cet effet est acheté. Cependant les coûts de construction sont élevés et la subvention du conseil général a diminué. Elle passe de 60 % à 40%. Le président du syndicat va demander une subvention au titre de la DETR. Selon les chiffres actuels, il en résulterait un coût plus élevé puisqu'il s'établirait autour de 5 € par habitant pour la construction alors qu'il n'était que de 3 € en 2009. Auquel il convient de rajouter également celui de l'entretien et de fonctionnement.

Nouvelle intercommunalité

Une première réunion de travail est programmée le mercredi 1^{er} février prochain à Commeny afin d'aborder les modalités de mise en place. La nouvelle intercommunalité regroupera « les 3 vallées », « le Val de Viosne » et le « Plateau du Vexin ». 4 délégués (dont monsieur le maire) de chaque intercommunalité actuelle ont été nommés pour mener à bien ces travaux. Le lancement de la nouvelle communauté de communes est programmé le 1^{er} janvier 2013.

Gendarmerie

Une réunion syndicale s'est déroulée en décembre dernier à Marines afin d'aborder les suites à donner au projet. Le montage financier devenant de plus en plus difficile à effectuer, une solution semble être trouvée avec une banque et la demande d'une DETR. La construction de cette gendarmerie reviendrait aux environs de 4 € par habitant. Une nouvelle réunion est programmée le 24 janvier afin de délibérer sur la poursuite ou non du projet.

Séance levée à 22 heures 00.



Le maire,
Philippe HOUDAILLE